

REC FISHING IT SYSTEM

MANUEL D'UTILISATION REC FISHING

Table des matières

1. Introduction	2
2. A propos de l'application	2
3. Installation et démarrage	3
Vous resterez connecté pendant plusieurs semaines, sauf si vous choisissez de vous déconnecter manuellement ou si vous désinstallez l'application.	6
4. Naviguer dans l'application	6
5. Autorisations et confidentialité	8
6. Session de pêche.....	9
7. Déclaration une capture.....	11
8. Soumission d'une déclaration	25
10. Historique de capture	26
11. Profil.....	27
12. Plus	28
13. Foire aux questions (FAQ)	30
14. Dépannage	31
15. Contacts.....	32

1. Introduction

Bienvenu sur l'application mobile RecFishing.

Ce guide d'utilisation est destiné aux pêcheurs de loisir qui utilisent l'application RecFishing pour enregistrer leurs activités de pêche et déclarer leurs prises conformément à la réglementation européenne.

Dans ce guide, vous apprendrez à :

- Installer et configurer l'application
- Démarrer et gérer vos sessions de pêche
- Déclarer vos prises étape par étape
- Soumettre une ou plusieurs déclarations de prises
- Consulter votre historique, vos reçus et vos QR codes
- Résoudre les problèmes courants
- Contacter l'assistance en cas de besoin

Ce guide contient des explications claires, des conseils pratiques et des exemples pour vous aider à profiter pleinement de l'application.

2. A propos de l'application

L'application mobile RecFishing permet aux pêcheurs récréatifs en mer de déclarer leurs prises rapidement, facilement et avec précision, conformément à l'article 55 du règlement (UE) n° 1224/2009, tel que modifié par le règlement (UE) 2023/2842, ci-après dénommé « règlement de contrôle », et tel qu'il est transposé dans votre pays.

Les principales fonctionnalités de l'application sont les suivantes :

- Connexion via l'identifiant UE
- Déclaration des sessions de pêche, y compris la date et l'heure de début et de fin
- Déclaration des prises, y compris l'espèce, la quantité, la taille, le poids, l'engin de pêche, le mode de pêche, la date et l'heure
- Prise en charge des déclarations de prises individuelles et multiples pour des espèces spécifiques, y compris les modes de déclaration par lots et en vrac
- Détection et sélection de la zone de pêche à l'aide des zones statistiques CIEM ou FAO, sans géolocalisation
- Ajout optionnel d'une photo de la prise
- Champs spécifiques pour le numéro d'identification, le cas échéant
 - Génération et affichage automatiques des reçus avec QR code
 - Accès à l'historique complet des prises déclarées
 - Accès aux contacts d'assistance dans les pays où l'application est disponible

3. Installation et démarrage

L'application est conçue pour fonctionner en ligne et hors ligne. Cependant, une connexion internet est requise pour créer votre compte et vous connecter pour la première fois.

Vous ne pouvez pas déclarer vos prises sans être connecté. C'est pourquoi il est fortement recommandé d'installer l'application, de créer votre compte et de vous familiariser avec son fonctionnement quelques jours avant votre sortie de pêche, afin d'éviter tout problème.

Une fois connecté, vous pourrez déclarer vos prises quelles que soient les conditions, y compris en mer ou dans les zones à faible couverture réseau. En cas de perte de connexion internet pendant votre sortie de pêche, vos données seront stockées en toute sécurité sur votre appareil et automatiquement transmises dès le rétablissement de la connexion.

Vos coordonnées GPS exactes ne quittent jamais votre téléphone. Seule la zone de pêche requise par la réglementation européenne, telle que les rectangles statistiques CIEM ou CGPM, est transmise.

Pour commencer à utiliser l'application RecFishing :

1. Télécharger l'application

Recherchez RecFishing dans votre boutique d'applications et sélectionnez l'application officielle RecFishing :

- Apple App Store (iOS): <https://apps.apple.com/fr/app/recfishing/id6746253374>
- Google Play Store (Android):
<https://play.google.com/store/apps/details?id=eu.europa.publications.recyclerviewing>



Sélectionner l'application RecFishing sur l'Apple App Store (iOS) et Play Store (Android)

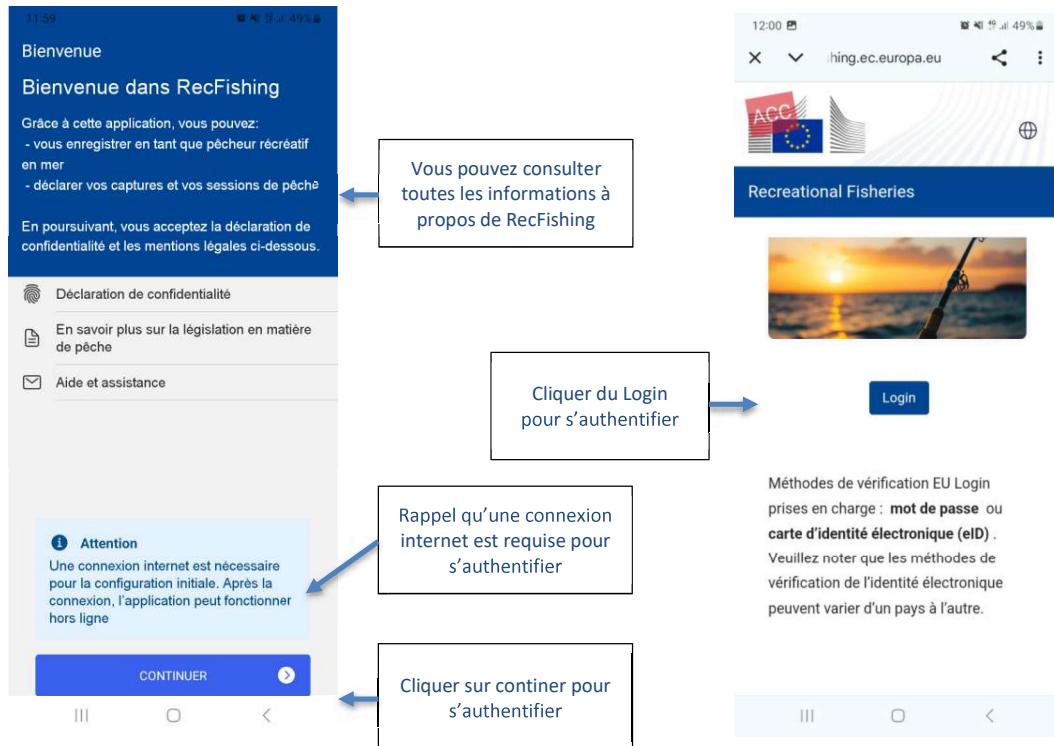
Veillez à sélectionner l'application officielle RecFishing (développée par un acteur européen). D'autres applications commerciales peuvent apparaître dans les résultats de recherche.

2. Découverte de l'application RecFishing

L'écran d'accueil fournit des informations générales sur l'application, l'accès à la déclaration de confidentialité, les contacts d'assistance et des liens vers des pages

spécifiques à chaque pays contenant des informations sur la législation nationale relative à la pêche récréative applicable dans certains des pays où l'application peut être utilisée pour déclarer les prises.

La langue de l'application est automatiquement définie selon les paramètres de votre téléphone. Vous pouvez la modifier à tout moment dans les paramètres de l'application, comme pour toute autre application.



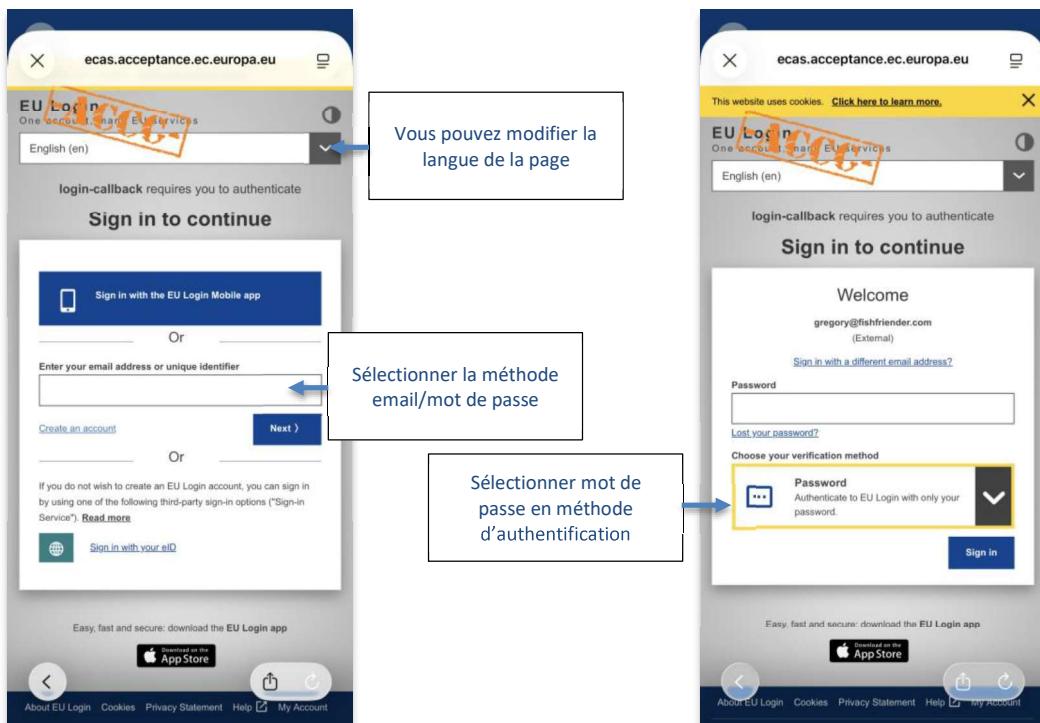
Ecran d'accueil et informations générales

3. Authentification sur l'« EU login » (choisir la méthode email / mot de passe)

EU Login est le service d'authentification des utilisateurs de la Commission européenne. Il permet aux utilisateurs autorisés d'accéder à un large éventail de services web de la Commission, à l'aide d'une seule adresse électronique et d'un seul mot de passe.

EU Login est le seul moyen de se connecter à RecFishing. C'est une méthode gratuite, sécurisée et accessible à tous. La procédure est identique pour la première connexion et les suivantes.

Vous trouverez ici toutes les informations nécessaires pour créer et gérer votre compte EU Login.: https://trusted-digital-identity.europa.eu/creating-managing-and-using-your-eu-login-account/how-do-i-create-my-eu-login-account_en



Authentification sur l'EU login

4. Vérifier que vous êtes connecté : une fois connecté(e), le système créera automatiquement votre profil Recfishing. Vous recevrez un identifiant personnel et un QR code, visibles dans l'onglet Profil.

Vous resterez connecté pendant plusieurs semaines, sauf si vous choisissez de vous déconnecter manuellement ou si vous désinstallez l'application.

4. Naviguer dans l'application

L'application RecFishing est organisée en cinq onglets principaux, affichés en bas de l'écran :

- Accueil : Consultez un aperçu de votre activité, notamment le nombre de poissons capturés et le nombre de sessions de pêche enregistrées.
- Historique : Accédez à toutes vos déclarations de prises précédentes, consultez les informations détaillées et affichez vos reçus avec QR code.
- Pêche : Démarrer et gérez une session de pêche, déclarez vos prises et terminez la session.
- Profil : Consultez vos informations personnelles, notamment votre identité, votre identifiant de pêcheur, votre QR code d'inspection, ainsi que votre pays et votre date d'inscription.
- Plus: Accédez à des informations et paramètres supplémentaires, notamment des informations sur l'application, la déclaration de confidentialité, les licences open source, les mentions légales, l'aide et l'assistance (FAQ et contacts), les informations sur la législation de la pêche et l'option de déconnexion.

Vous pouvez passer librement d'un onglet à l'autre à tout moment, même pendant une session de pêche.

Page d'accueil (Dashboard):

- Tableau de bord: 114 Poissons capturés, 17 Sessions de pêche.
- Image: Silhouette d'un pêcheur au coucher du soleil.
- Bienvenue sur RecFishing! (Welcome message):

Commencez à utiliser RecFishing pour enregistrer vos captures. Chaque capture enregistrée fournit des données essentielles pour protéger les stocks de poissons à l'avenir. Merci de contribuer à une pêche durable.

Plus d'informations (Information Page):

- App RecFishing pour les pêcheurs (ACC Version 0.0.2 (15))
- Créée le 18 déc. 2025, 15:50
- Liens: Déclaration de confidentialité, Licences open source, Aide et assistance, En savoir plus sur la législation en matière de pêche, Se déconnecter.

Profil (Profile Page):

- QR code: #vbL5b2gK47Mv8a
- Muriel Mariet
- Informations: Courriel (redacted), Service de connexion EuLogin, Pays France, Membre depuis 13 oct. 2025.

Annotations:

- Vérifier que l'on est bien connecté avec le bon profil (Check that you are connected with the correct profile).
- Page d'accueil (Main page).
- Le menu propose 5 boutons (The menu offers 5 buttons).
- Votre profil est généré automatiquement après connexion (Your profile is generated automatically after connection).

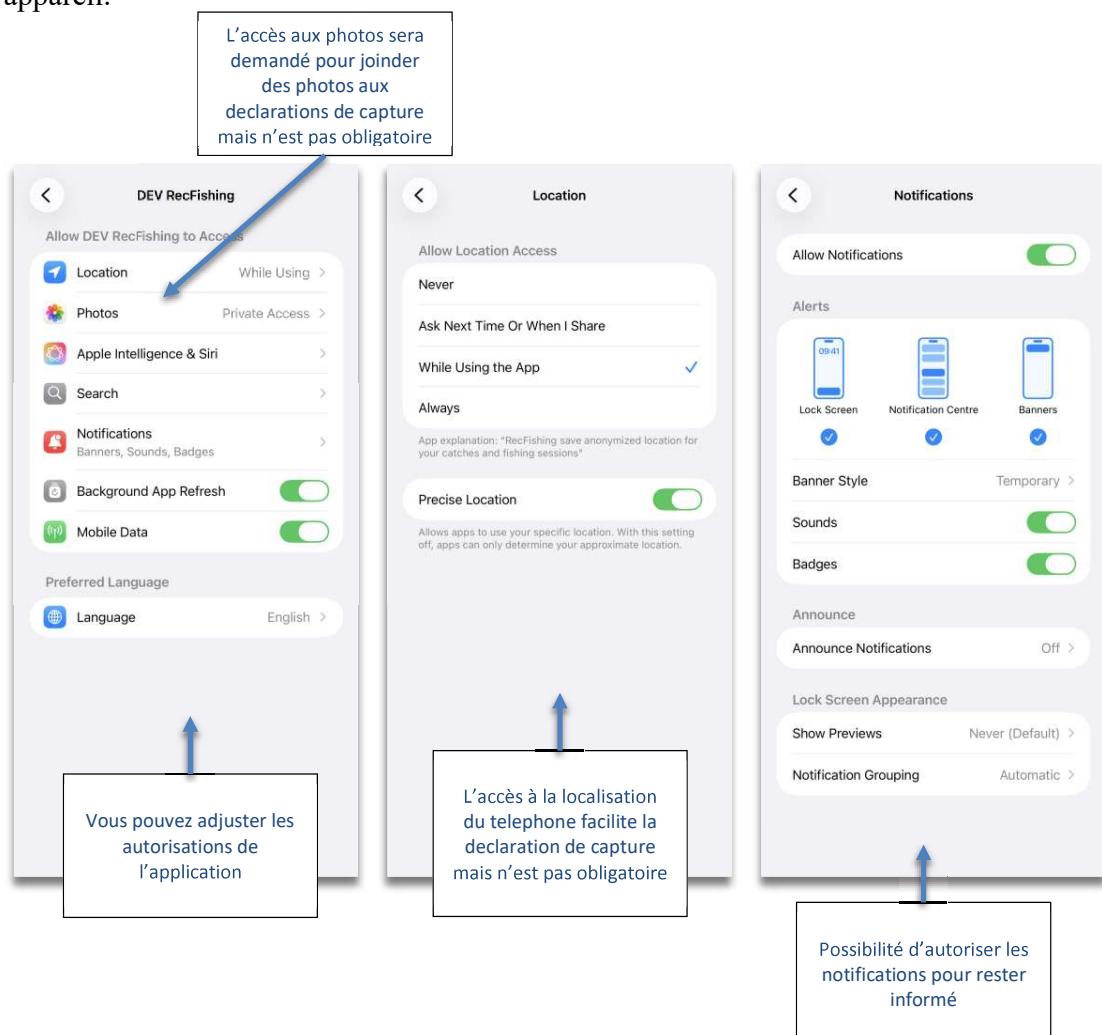
Onglets principaux

5. Autorisations et confidentialité

L'application peut demander les autorisations suivantes lors de sa première utilisation:

- Localisation: Utilisée uniquement pour déterminer la zone de pêche (et non vos coordonnées exactes). Votre position exacte est stockée localement et n'est jamais partagée avec aucune autorité ni aucun serveur.
- Appareil photo/Photos: Pour prendre des photos de vos prises ou importer des photos depuis votre galerie.
- Notifications: Pour autoriser les notifications et alertes classiques.

Vous pouvez modifier ces autorisations à tout moment dans les paramètres de votre appareil.



Paramètres de confidentialité et autorisations

6. Session de pêche

Une session de pêche permet à l'application de regrouper vos prises et d'enregistrer le contexte de votre activité. Vous devez démarrer une session de pêche avant de pouvoir déclarer une prise.

Avant de commencer, l'application vous indiquera les pays où RecFishing peut être utilisé pour déclarer les prises. Actuellement, l'application est disponible dans les pays suivants de l'UE : Allemagne, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, France, Irlande, Italie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République dominicaine, Roumanie et Suède. Si vous utilisez l'application pour pêcher dans un autre pays, vos prises seront enregistrées dans votre historique, mais ne seront pas transmises aux autorités de pêche de ce pays.

Pour débuter une session :

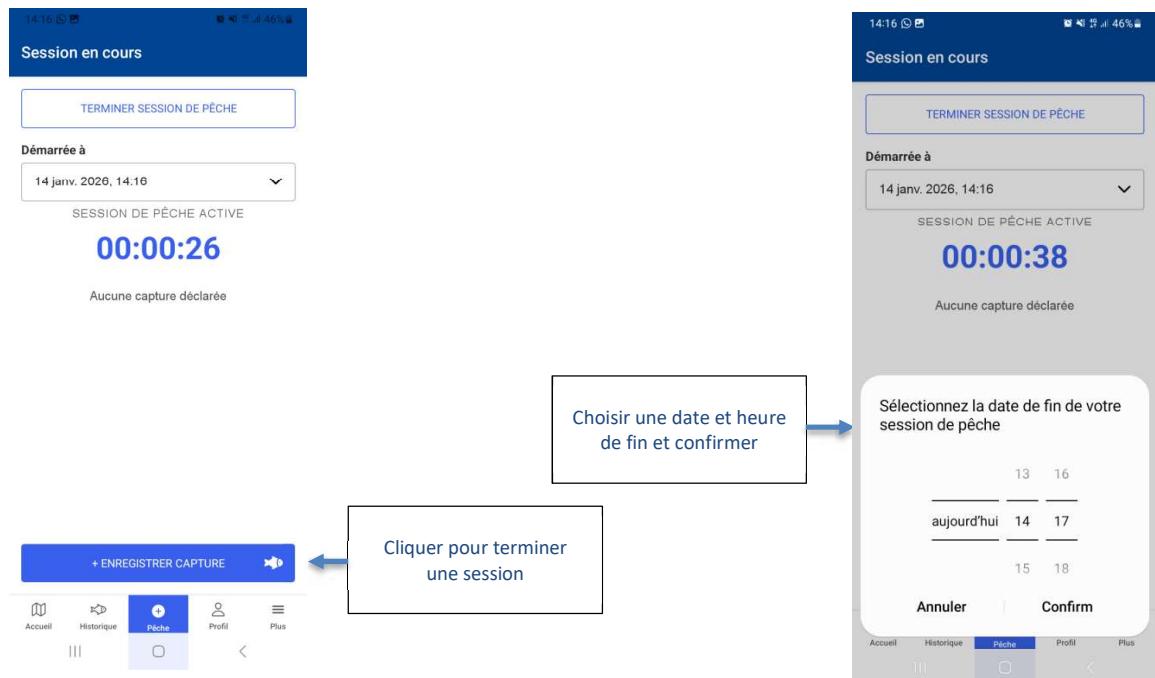
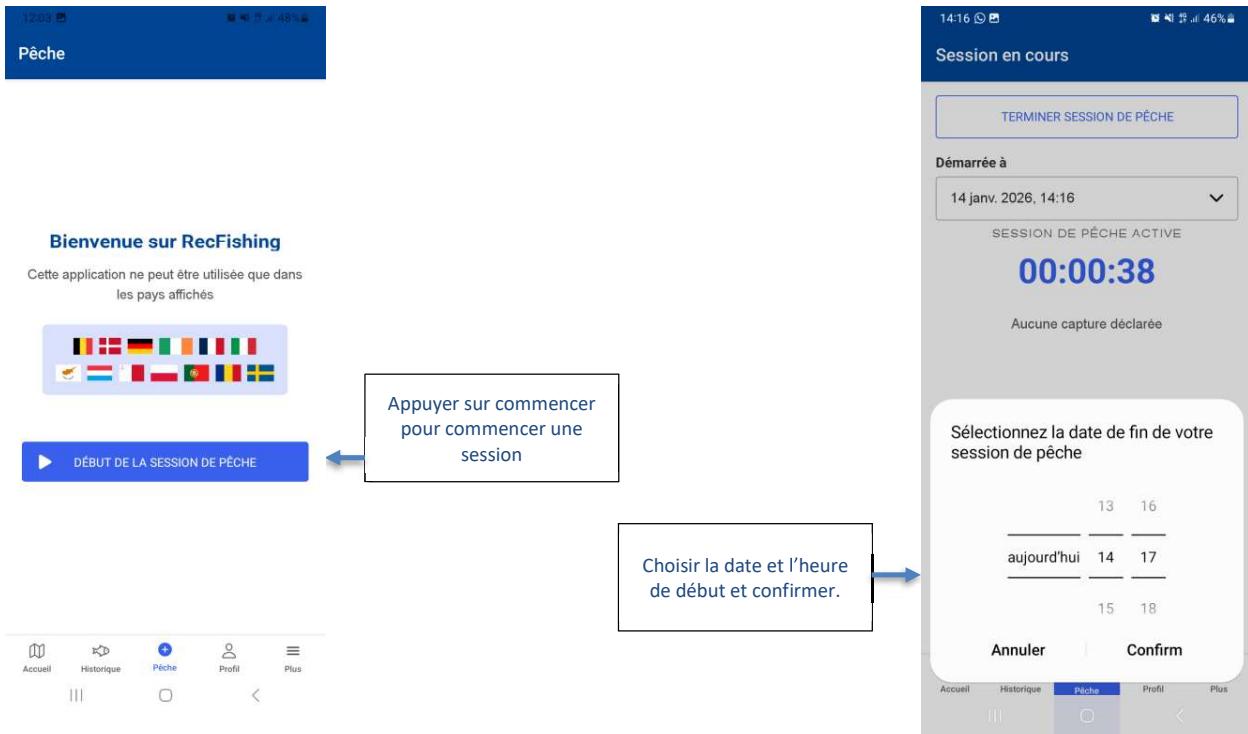
1. Accédez à l'onglet Pêche.
2. Appuyez sur « Démarrer une session de pêche ».
3. L'application enregistre : l'heure de début, l'heure de fin et la durée de la session.

Vous pouvez modifier la date et l'heure de votre session de pêche à tout moment avant de la fermer. Une fois la session lancée, vous pouvez déclarer vos prises à tout moment ou la fermer si vous n'avez rien pêché. Une fois la session fermée, vous ne pouvez plus modifier la date et l'heure, ni déclarer de prises. Vous devrez démarrer une nouvelle session.

Pour clôturer une session:

1. Accédez à l'onglet Pêche.
2. Appuyez sur « Terminer la session de pêche ».
3. Sélectionnez la date et l'heure de fin de votre session de pêche, puis confirmez.

Vous pouvez terminer une session même si aucune prise n'a été enregistrée. Si vous tentez de déclarer une prise sans session active, l'application vous invitera à en démarrer une. Si vous oubliez de fermer votre session, vous recevrez une notification vous rappelant qu'elle est ouverte depuis plus de 12 heures



Déclarer une session

7. Déclaration une capture

Pour déclarer une prise, suivez les étapes simples qui vous permettront de saisir les informations nécessaires concernant votre activité de pêche.

Vous devrez d'abord choisir le lieu de la prise. Ensuite, sélectionnez l'espèce capturée, puis l'engin et le mode de pêche utilisés. Selon l'espèce et la réglementation en vigueur, il vous sera peut-être demandé d'indiquer la quantité capturée, ainsi que la taille et/ou le poids du spécimen.

Vous devrez également indiquer si le poisson a été conservé ou relâché, et confirmer la date et l'heure de la prise. Si le poisson est marqué, vous pouvez indiquer cette information. Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, ajouter une photo de votre prise.

Une fois toutes les informations saisies, appuyez sur « Continuer » pour vérifier les détails de votre déclaration. Vous pourrez ainsi vérifier et confirmer les informations avant de soumettre le rapport de prise.

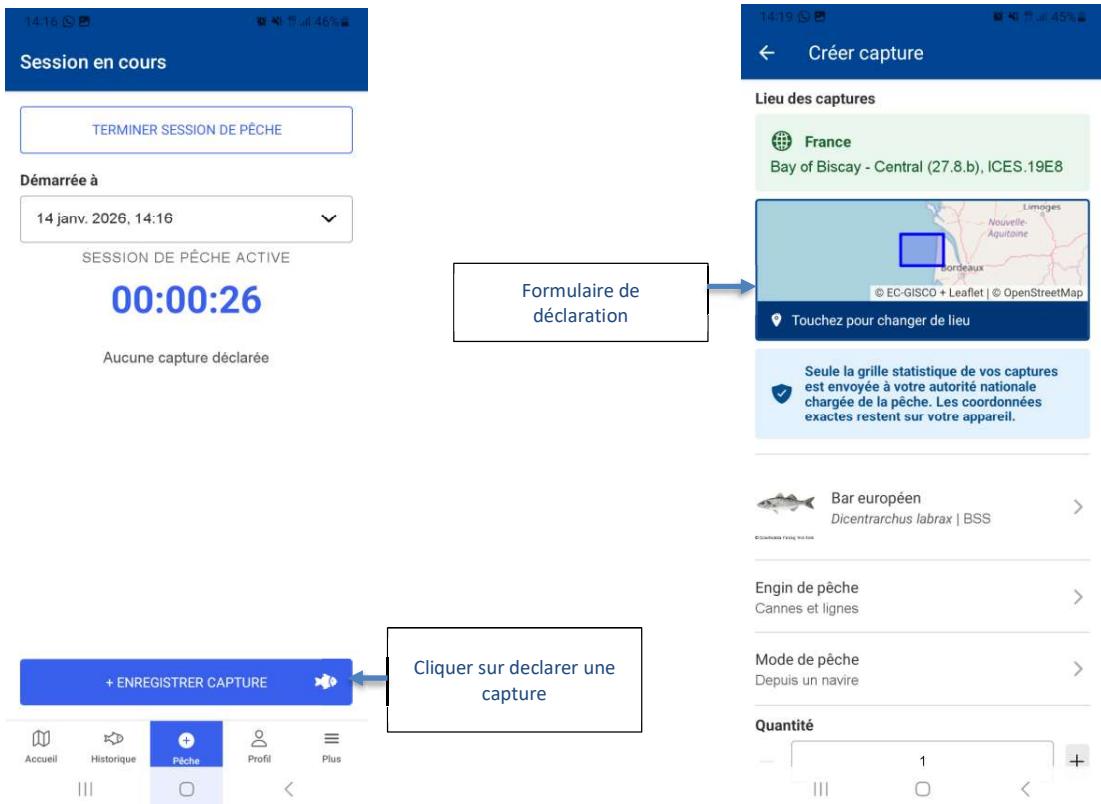
Remarque: chaque espèce doit être déclarée séparément. Il est impossible de déclarer plusieurs espèces différentes dans une seule déclaration de prise.

La section suivante vous guide à travers chaque étape de la déclaration de prise.

Pour déclarer une prise:

1. Accédez à l'onglet Pêche.
2. Créez ou ouvrez votre session en cours.
3. Appuyez sur « + ENREGISTRER LA PRISE ».

Le formulaire de prise s'ouvre pour vous permettre de finaliser la déclaration.



Comment déclarer une capture ?

1. Localisation

La première étape, et la plus importante, pour déclarer une prise est de sélectionner le lieu exact. Ce lieu est essentiel au système de déclaration et détermine plusieurs aspects de votre déclaration, notamment le traitement de la prise par le système.

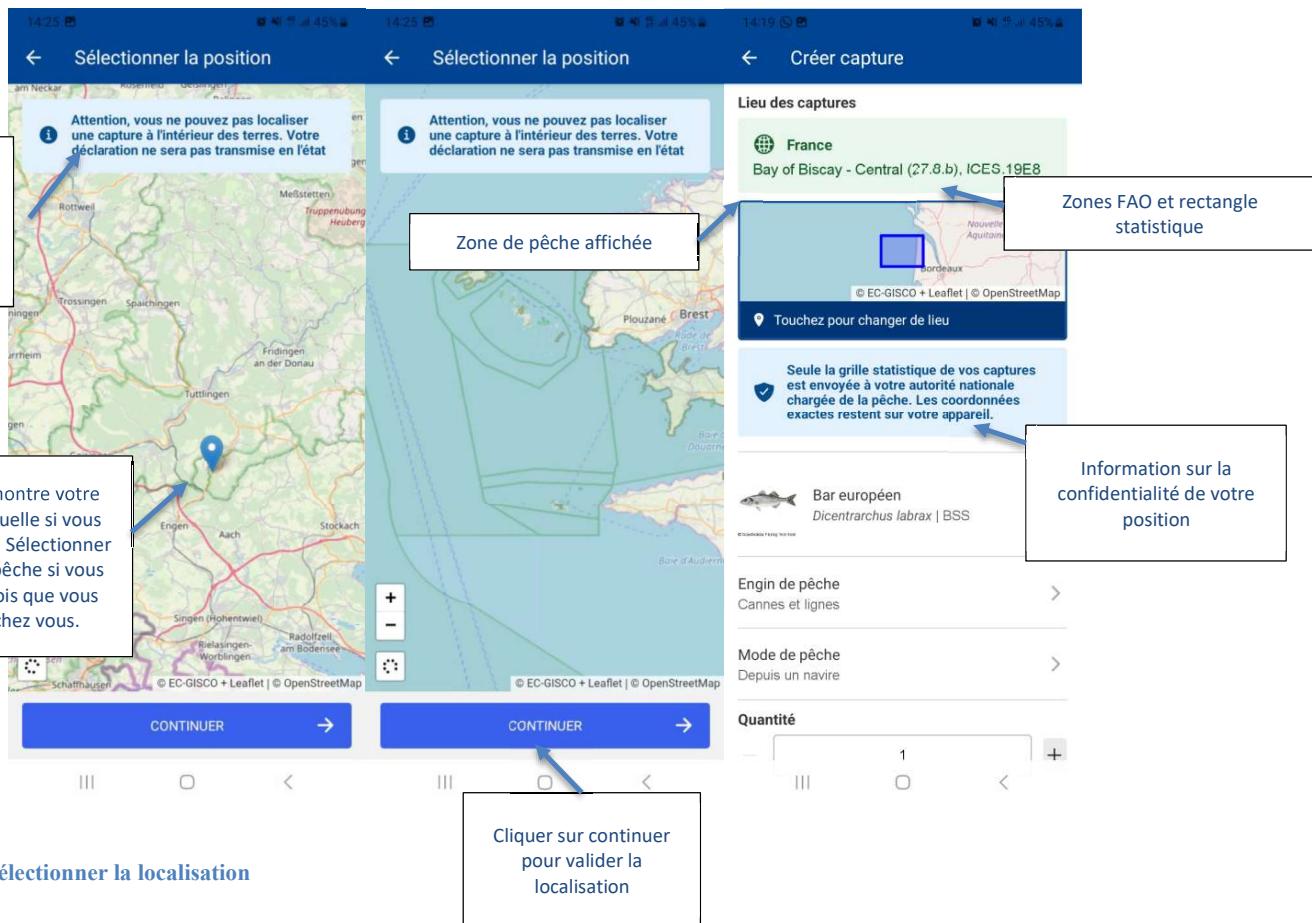
Vous pouvez confirmer le lieu de la prise de deux manières:

- La localisation peut être détectée automatiquement grâce à la géolocalisation de votre téléphone, si cette fonction est activée. Veuillez noter que les VPN peuvent affecter la précision de la géolocalisation.
- Vous pouvez également ajuster manuellement le lieu sur la carte : appuyez sur la carte pour modifier le lieu, explorez-la, puis appuyez sur la position souhaitée. Les informations relatives à la zone de pêche, y compris le pays et le code CIEM ou FAO, s'afficheront. Confirmez pour continuer.

Si le lieu sélectionné se situe en dehors des eaux maritimes de l'UE :

- La prise ne sera pas transmise aux autorités de la pêche.

- La prise restera visible dans votre historique.



2. Espèces

Après avoir sélectionné le lieu, l'étape suivante consiste à choisir l'espèce capturée.

Vous pouvez sélectionner l'espèce dans une liste comprenant :

- Nom commun
- Nom scientifique
- Code FAO
- Aperçu de l'image (appuyez pour agrandir). Pour la plupart des espèces, une image est fournie afin de faciliter l'identification du spécimen capturé. Si vous voyez le symbole de l'application RecFishing à la place d'une photo, cela signifie qu'une image appropriée n'est pas encore disponible et est en cours de recherche.

L'espèce déclarée le plus récemment est préremplie pour accélérer la saisie.

Vous pouvez également utiliser la barre de recherche pour trouver rapidement une espèce en saisissant son nom.

Only the statistical grid of your catch is sent to your national fisheries authority. The exact coordinates remain on your device.

Only the statistical grid of your catch is sent to your national fisheries authority. The exact coordinates remain on your device.

Rechercher l'espèce par son nom dans la barre de recherche

Rechercher l'espèce par son nom dans la barre de recherche

Seule la grille statistique de vos captures est envoyée à votre autorité nationale chargée de la pêche. Les coordonnées exactes restent sur votre appareil.

Bar européen
Dicentrarchus labrax | BSS

Engin de pêche
Cannes et lignes

Mode de pêche
Depuis un navire

Quantité

Espèce sélectionnée

Sélection de l'espèce

3. Engin de pêche

Ensuite, sélectionnez l'engin de pêche utilisé pour cette prise.

Choisissez l'engin dans la liste définie à l'annexe I du règlement relatif au contrôle des espèces, notamment :

- Cannes et lignes
- Fusils harpons
- Filets
- Palangres
- Pièges, casiers, nasses et nasses à poissons
- Outils de pêche à la main et outils portatifs autres que ceux appartenant à d'autres catégories
- Engins traînés
- Éperviers

Cette liste reflète les catégories d'engins de pêche en vigueur au niveau de l'UE. Elle ne signifie pas que tous les engins mentionnés sont autorisés dans le pays où vous pêchez. Vous devez toujours vérifier et respecter la législation nationale en vigueur.

Le champ « engin de pêche le plus récemment déclaré » est prérempli pour accélérer la saisie des données.

Veuillez noter que vous ne pouvez pas déclarer ensemble les prises d'une même espèce si différents engins de pêche ont été utilisés. Chaque combinaison d'espèce et d'engin de pêche doit être déclarée séparément.

14:19 4G 45% ← Crée capture

Lieu des captures

France Bay of Biscay - Central (27.8.b), ICES.19E8

Toucher pour changer de lieu

Seule la grille statistique de vos captures est envoyée à votre autorité nationale chargée de la pêche. Les coordonnées exactes restent sur votre appareil.

Bar européen *Dicentrarchus labrax* | BSS

Engin de pêche Cannes et lignes

Mode de pêche Depuis un navire

Quantité 1

14:43 4G 45% ← Sélectionner l'engin de pêche

Recherche

Cannes et lignes (y compris lignes à main, perches et lignes et lignes de traîne) ✓

Fusils sous-marins et harpons

Filets (y compris les filets maillants, les filets emmêlants, les trémails et autres filets fixes, et les filets dérivants)

Palangres

Pièges, nasses, casiers et verveux

Collecte à la main et outils portatifs autres que ceux appartenant à d'autres catégories

Engins remorqués (y compris les chaluts, les sennes, les filets tournants et les dragues)

Filets coulés

Cliquez pour sélectionner un engin de pêche

Cliquez pour sélectionner un engin de pêche

Sélection de l'engin de pêche

4. Mode de pêche

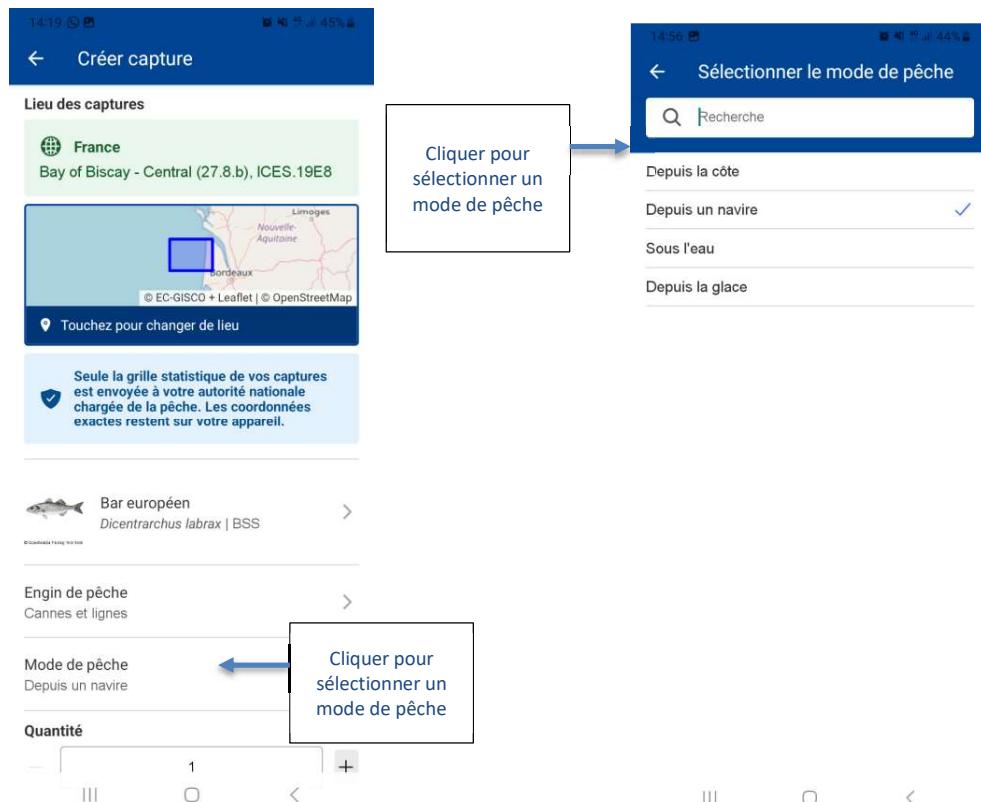
Ensuite, sélectionnez le mode de pêche utilisé pour cette capture.

Choisissez le mode de pêche dans la liste définie à l'annexe II du règlement relatif aux contrôles, notamment :

- Pêche du rivage
- Pêche à bord d'un navire
- Pêche sous-marine
- Pêche sous la glace

Ces modes de pêche sont définis au niveau de l'UE à des fins de déclaration.

Veuillez noter que vous ne pouvez pas déclarer ensemble les captures d'une même espèce si différents modes de pêche ont été utilisés. Chaque combinaison d'espèce et de mode de pêche doit être déclarée séparément.



Sélection du mode de pêche

5. Détails espèces

Après avoir sélectionné l'espèce, il vous sera demandé de fournir des informations plus détaillées sur votre prise.

Le règlement d'exécution (UE) 2025/274 de la Commission définit les données à déclarer pour chaque espèce. Selon l'espèce sélectionnée et, dans certains cas, la zone de pêche, les informations demandées varieront. Il peut s'agir du nombre d'individus capturés, de leur taille ou longueur, de leur poids et du fait qu'ils aient été conservés ou relâchés.

La pêche aux crevettes étant différente de celle au thon, l'application propose différentes méthodes de déclaration des prises, selon l'espèce.

Taille et poids

- Taille (cm) : Si vous saisissez une taille anormalement élevée, le système affichera une alerte « Taille ou poids supérieur au maximum », basée sur des données biologiques connues.
- Poids (kg) : Si vous saisissez un poids anormalement élevé, la même alerte s'affichera.

Pour certaines espèces et zones de pêche, l'application peut suggérer une estimation de la taille ou du poids basée sur des relations biologiques connues. Vous pouvez accepter cette suggestion ou la modifier.

Statut :

Vous devez indiquer si le spécimen a été conservé ou relâché.

- Conservé : le spécimen a été conservé.
- Relâché : le spécimen a été remis à l'eau.

Sélectionner la quantité

Sélectionner la taille

Choisir date et heure

Sélection des détails

Modes de déclaration de capture

Vous pouvez déclarer les poissons individuellement ou déclarer plusieurs poissons de la même espèce dans une seule déclaration. Pour faciliter la déclaration, l'application propose différents modes de déclaration selon l'espèce.

1. Mode individuel

Utilisez ce mode pour signaler les poissons individuellement.

- Chaque poisson possède sa propre taille, son poids et son statut.
- Vous pouvez déclarer jusqu'à 100 individus par déclaration.
- Appuyez sur + pour augmenter la quantité (nombre d'individus).

15:01 15.01.2026 44%

← Créer capture

Mode de pêche
Depuis un navire

Quantité

2

Mode Par lot

Par individu Par lot

Données relatives à l'espèce

Rapport longueur/poids

Des estimations sont disponibles pour cette espèce. Vous pouvez remplir soit la longueur, soit le poids, l'autre sera calculé automatiquement. Vous pouvez toujours remplir les deux valeurs.

Taille Poids Statut

50 cm kg Relâché(e)

cm kg Conservé(e)

Date et heure

14/01/2026, 14:18:58

Tag III O <

Mode individuel

1. Mode déclaration par lots

Utilisez ce mode lorsque les poissons sont de taille similaire. Il est conçu pour simplifier la déclaration des prises de petits poissons, comme les maquereaux, souvent capturés en grand nombre et mesurés par lots.

Avant d'utiliser le mode par lots, l'application affichera un bref avertissement expliquant les règles : « Vous pouvez utiliser le mode par lots uniquement si vos prises sont de tailles similaires et sont toutes conservées ou relâchées. »

Vous devrez déclarer :

- Une taille moyenne
- Un poids moyen
- Un statut commun : toutes conservées ou toutes relâchées

15:37 43%

← Créer capture

Mode de pêche
Depuis un navire

Quantité
2

Mode Par lot
 Par individu Par lot

Avertissement
Vous ne pouvez utiliser le mode Par lot que si vos captures sont de taille similaire et sont toutes soit conservées soit relâchées.

Données relatives à l'espèce

Rapport longueur/poids
Des estimations sont disponibles pour cette espèce. Vous pouvez remplir soit la longueur, soit le poids, l'autre sera calculé automatiquement. Vous pouvez toujours remplir les deux valeurs.

Remplir la taille et le poids moyen ainsi que le statut.

Taille moyenne	Poids moyen	Statut
50 cm	kg ~ 1.32kg	Relâché(e)

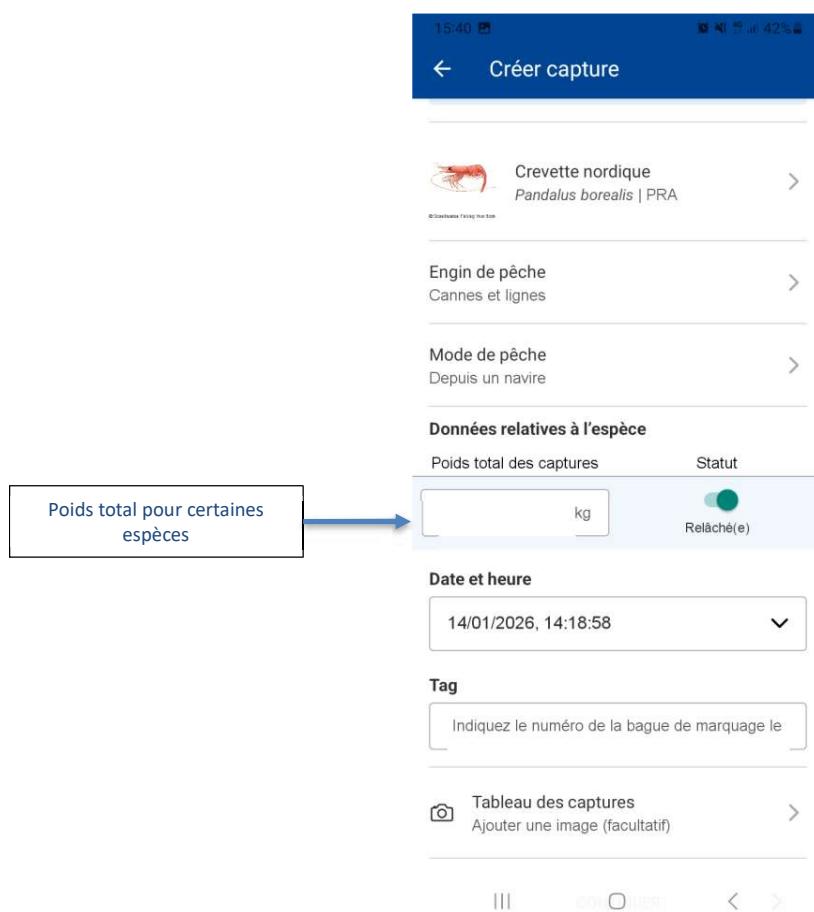
Date et heure
14/01/26, 14:18:50

Mode déclaration par lots

2. Déclaration en masse

Pour certaines espèces, comme les crevettes ou les crustacés, les prises ne sont pas mesurées individuellement mais déclarées en masse. L'application RecFishing sait déjà quelles espèces peuvent être déclarées en mode « masse », vous n'avez donc pas à vous soucier de sélectionner cette option. En mode « pêche en masse », vous devrez saisir le poids total de votre prise et indiquer si vous l'avez conservée ou relâchée. L'application masquera automatiquement les champs « taille » et « quantité ».

Si nécessaire, vous pouvez modifier la quantité à tout moment en appuyant sur + ou – pour augmenter ou diminuer le nombre d'individus.



15:40 42% ← Crée capture

Crevette nordique
Pandalus borealis | PRA

Engin de pêche
Cannes et lignes

Mode de pêche
Depuis un navire

Données relatives à l'espèce

Poids total des captures	Statut
kg	Relâché(e)

Date et heure
14/01/2026, 14:18:58

Tag
Indiquez le numéro de la bague de marquage le

Tableau des captures
Ajouter une image (facultatif)

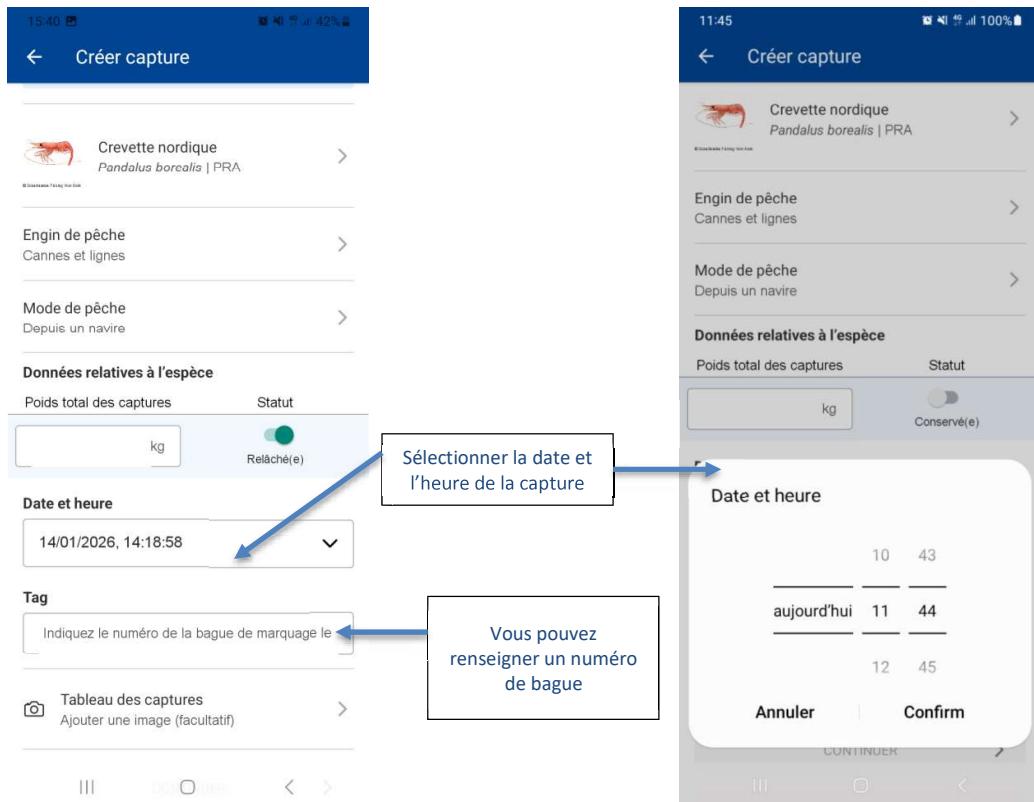
Mode déclaration en masse

6. Date et heure de capture

Après avoir indiqué les espèces capturées, il vous sera demandé de confirmer la date et l'heure de la capture.

Par défaut, l'application utilise la date et l'heure actuelles. Vous pouvez toutefois les modifier manuellement si vous n'avez pas déclaré votre capture immédiatement après l'avoir effectuée. La réglementation européenne autorise les pêcheurs à déclarer leurs prises dans un délai de 24 heures à compter de l'heure exacte de la capture.

Veuillez noter que certains pays peuvent appliquer des réglementations nationales plus strictes. Il vous incombe de vérifier et de respecter la réglementation en vigueur dans le pays où vous pêchez.



Dare et heure de la capture

7. Numéro de bague (optionnel)

Il pourra vous être demandé de fournir le numéro de marquage de la prise, le cas échéant.

Certaines espèces sont soumises à des programmes de marquage en vertu des réglementations européennes ou nationales, comme le thon rouge, le saumon ou d'autres espèces couvertes par des systèmes de marquage nationaux. Dans ce cas, la communication du numéro de marquage peut être obligatoire ou fortement recommandée.

Les exigences en matière de marquage varient selon les pays et les espèces. Le champ « Numéro de marquage » est facultatif dans l'application, mais vous devez toujours vérifier la réglementation nationale applicable dans le pays où vous pêchez.

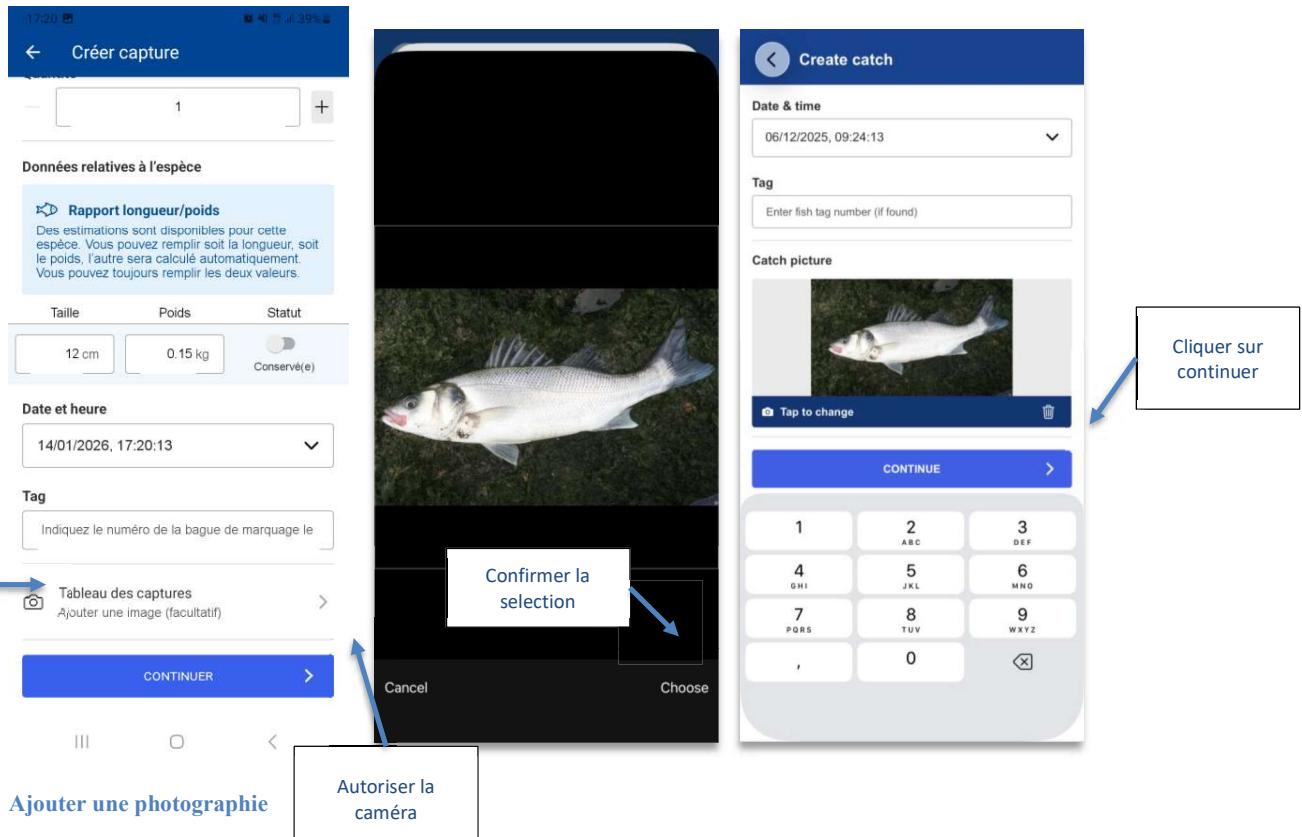
Si aucune information relative au marquage n'est requise ou disponible, vous pouvez laisser ce champ vide et poursuivre la déclaration.

7. Photographie de la capture (optionnel)

Vous pouvez ajouter une photo de votre prise.

L'ajout d'une photo n'est pas obligatoire, mais peut s'avérer utile dans certains cas, par exemple pour documenter la prise, faciliter l'identification des espèces ou fournir un contexte supplémentaire si les autorités compétentes le demandent en vertu de la réglementation nationale.

Si vous ne souhaitez pas ajouter de photo, vous pouvez ignorer cette étape et poursuivre votre déclaration de prise.



8. Révision et confirmation

Après avoir suivi toutes les étapes précédentes, appuyez sur Continuer pour vérifier votre déclaration de captures.

Un récapitulatif de vos captures s'affichera avant l'envoi. Prenez un instant pour vérifier l'exactitude des informations. Si nécessaire, vous pouvez modifier n'importe quel champ.

Une fois que vous aurez appuyé sur Confirmer, la déclaration sera soumise et deviendra définitive. Après confirmation, la déclaration de captures ne pourra plus être modifiée.

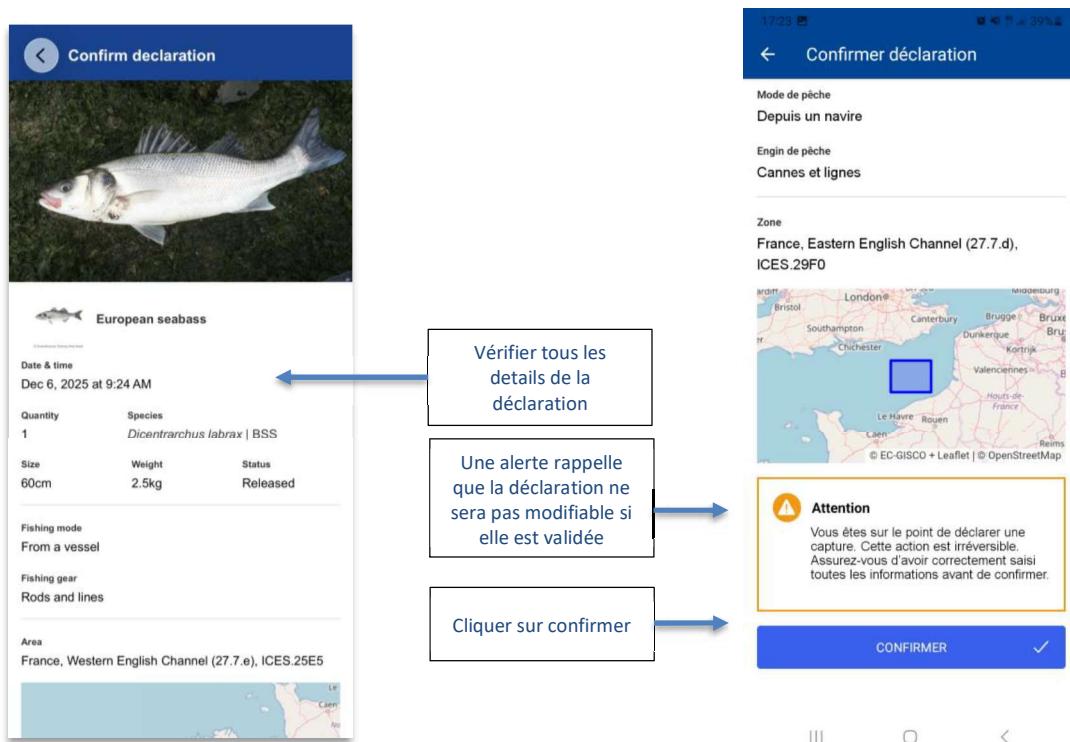
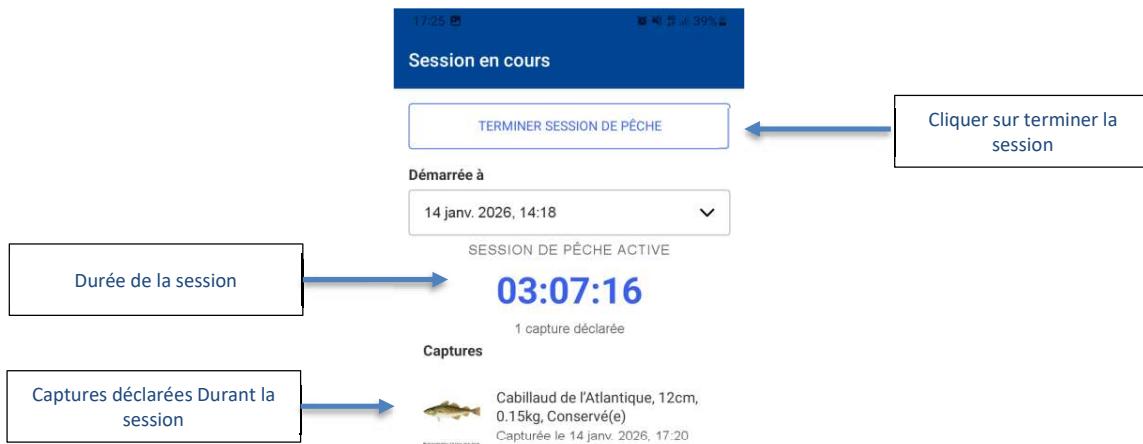


Figure 18: Révision et confirmation



Clôturer une session ou continuer à pêcher

8. Soumission d'une déclaration

Une fois la déclaration de capture confirmée :

- Si la capture a été enregistrée dans les eaux maritimes de l'UE, la déclaration est automatiquement envoyée au serveur central.
- Si la capture a été enregistrée hors des eaux maritimes de l'UE, la déclaration est stockée localement sur votre appareil uniquement.
- Si vous êtes hors ligne, la déclaration est stockée en toute sécurité et sera envoyée automatiquement dès que votre connexion Internet sera rétablie.

Après l'envoi, vous reprendrez votre session de pêche active, où vous pourrez continuer à enregistrer des captures supplémentaires ou terminer la session.

10. Historique de capture

L'onglet Historique affiche toutes vos prises déclarées, avec des informations complètes pour chaque enregistrement.

Appuyez sur une prise pour l'ouvrir et consulter tous les détails. Pour les prises validées et transmises aux autorités nationales de la pêche, un QR code s'affiche en haut de l'écran.

Chaque reçu de prise récapitule les informations suivantes :

- Espèce
- Date et heure de la prise
- Statut : conservée ou relâchée
- Taille et poids
- Engin et mode de pêche
- Vignette de la photo, si une photo a été ajoutée
- Un QR code unique pour chaque prise

Les boutons de navigation vous permettent de passer d'une prise à l'autre :

- Prise précédente
- Prise suivante

Ces boutons vous permettent de parcourir et de consulter facilement vos déclarations de prises précédentes.

Historique

14 janv. 2026, 14:18
02:56 • 1 capture déclarée

Cabillaud de l'Atlantique, 12cm, 0.15kg, Conservé(e)
Capturée le 14 janv. 2026, 17:20

14 janv. 2026, 14:16
Aucune capture déclarée

14 janv. 2026, 10:37
01:25 • Aucune capture déclarée

13 janv. 2026, 13:35
24:01 • Aucune capture déclarée

31 déc. 2025, 15:28
1 capture déclarée

Cabillaud de l'Atlantique, 15cm, 20kg, Conservé(e)
Capturée le 31 déc. 2025, 15:28

18 déc. 2025, 24:00 • Aucune capture déclarée

17 déc. 2025, 11:06
Aucune capture déclarée

17 déc. 2025, 11:03
00:03 • Aucune capture déclarée

← Détails capture

Présentez ce code QR en cas d'inspection. Touchez pour agrandir.

QR code de la déclaration de capture

Cabillaud de l'Atlantique
Gadus morhua | COD

Date et heure 31 déc. 2025, 15:28
Quantité 1

Taille 15cm
Poids 30kg
Statut Conservé(e)

SUIVANT PRÉCÉDENT

Accueil Historique Pêche Profil Plus

Cliquer sur la capture pour afficher les informations

Cliquer pour naviguer d'une capture à une autre

Historique de capture et QR code

11. Profil

L'onglet Profil contient vos informations personnelles liées à votre compte EU Login.

Dans cette section, vous pouvez consulter:

- Vos nom et coordonnées liés à EU Login
- Votre identifiant unique
- Votre QR code personnel à des fins d'inspection

Vos coordonnées ne peuvent pas être modifiées directement dans l'application.

Pour les modifier, vous devez utiliser votre compte EU Login.



Information du profil

12. Plus

L'onglet « Plus » donne accès à des informations et paramètres supplémentaires concernant l'application RecFishing.

Dans cette section, vous trouverez :

- La version actuelle de l'application. Assurez-vous de vérifier régulièrement les mises à jour afin de bénéficier des dernières améliorations et corrections.
- La déclaration de confidentialité, qui explique brièvement comment vos données personnelles sont traitées, utilisées et protégées lorsque vous utilisez l'application.
- Des informations sur les licences open source utilisées par l'application.
- Les coordonnées du service d'assistance pour les pays où l'application est disponible, y compris les numéros de téléphone, les adresses e-mail et les horaires d'ouverture.
- Des liens fournis par certains pays vers des informations sur la législation nationale applicable en matière de pêche récréative.
- Le bouton « Déconnexion », qui vous permet de vous déconnecter de l'application en toute sécurité.

Selon le pays où vous pêchez, vous devriez contacter le service d'assistance national indiqué dans cette section, car il est le mieux placé pour vous renseigner sur la réglementation nationale et les aspects pratiques de la pêche récréative.

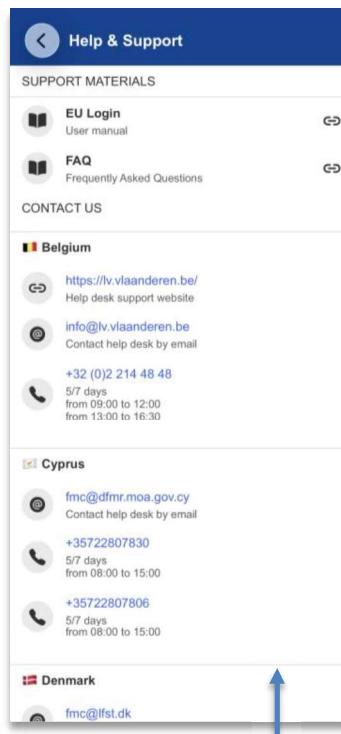


Plus d'informations

App RecFishing pour les pêcheurs
ACC Version 0.0.2 (15)
Créée le 18 déc. 2025, 15:50

Déclaration de confidentialité
Licences open source
Aide et assistance
En savoir plus sur la législation en matière de pêche
Se déconnecter

Accéder à la réglementation locale



Help & Support

SUPPORT MATERIALS

EU Login
User manual

FAQ
Frequently Asked Questions

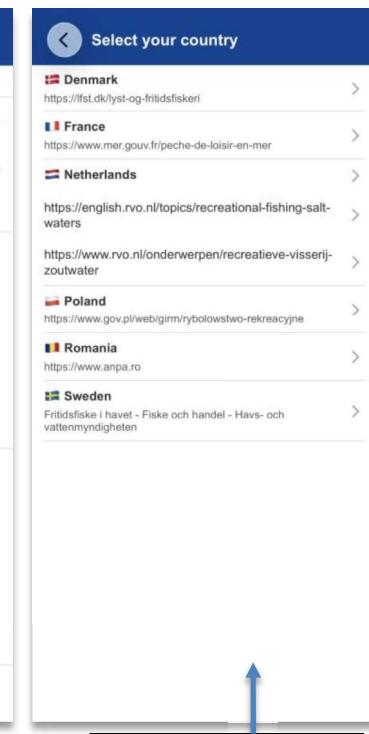
CONTACT US

Belgium
https://l.vlaanderen.be/
Help desk support website
info@l.vlaanderen.be
Contact help desk by email
+32 (0)2 214 48 48
5/7 days
from 09:00 to 12:00
from 13:00 to 16:30

Cyprus
fmc@dfmr.moa.gov.cy
Contact help desk by email
+35722807830
5/7 days
from 08:00 to 15:00
+35722807806
5/7 days
from 08:00 to 15:00

Denmark
fmc@lfst.dk

Contact assistance technique



Select your country

Denmark
https://lfst.dk/lyst-og-fritidsfiskeri

France
https://www.mer.gouv.fr/peche-de-loisir-en-mer

Netherlands
https://english.rvo.nl/topics/recreational-fishing-salt-waters
https://www.rvo.nl/onderwerpen/recreatieve-visserij-zoutwater

Poland
https://www.gov.pl/web/girm/rybolowstwo-rekreacyjne

Romania
https://www.anpa.ro

Sweden
Fritidsfiske i havet - Fiske och handel - Havs- och vattenmyndigheten

Accéder aux sources réglementaires nationales

Service d'assistance et plus

13. Foire aux questions (FAQ)

1. Je n'arrive pas à me connecter avec EU Login.

Vérifiez :

- Votre connexion Internet est active
- Votre mot de passe est correct
- Vous utilisez la bonne adresse e-mail
- Vos identifiants EU Login sont actifs
- Essayez de réinitialiser votre mot de passe
- Contactez l'assistance technique

2. Ai-je besoin d'une session de pêche pour déclarer une prise ?

Oui. Une session doit être active.

3. Ma prise n'a pas été téléchargée : que s'est-il passé ?

Raisons possibles :

- Autorisations de localisation désactivées
- Pas de connexion Internet
- Session de pêche terminée avant l'envoi

4. Puis-je modifier une prise après l'avoir confirmée ?

Non. Une déclaration confirmée est définitive.

Si vous devez la corriger, veuillez contacter l'assistance technique du pays où vous pêchez.

5. Mes coordonnées exactes sont-elles transmises aux autorités ?

Non. Seule la grille statistique, correspondant aux rectangles ICES/CGPM, est transmise.

5. Comment changer la langue de l'application ?

Accédez aux paramètres de votre téléphone → Paramètres de l'application RecFishing → Langue.

6. L'application ne parvient pas à détecter ma position.

Essayez :

- Vérifiez les autorisations GPS
- Désactivez votre VPN, le cas échéant
- Désactivez le mode économie d'énergie

- Déplacez-vous dans un espace extérieur dégagé
- Redémarrez votre téléphone

8. Comment déclarer mes prises si je suis en mer sans connexion internet?

Procédez normalement. Les données de capture seront synchronisées dès que vous aurez accès à Internet. Assurez-vous simplement d'être connecté à l'application RecFishing avant de sortir de la zone de couverture.

9. Quels poissons dois-je déclarer ?

Vous devez déclarer au moins toutes les captures d'espèces et de stocks soumis à la déclaration électronique en vertu des réglementations européennes et nationales. Consultez la législation en vigueur dans le pays où vous pêchez.

10. Quand dois-je déclarer mes prises?

La réglementation européenne autorise la déclaration jusqu'à 24 heures après la capture, mais certains pays peuvent appliquer des délais plus courts. Vérifiez donc toujours la réglementation nationale applicable dans votre lieu de pêche.

14. Dépannage

Voici quelques problèmes courants que vous pourriez rencontrer lors de l'utilisation de l'application RecFishing et comment les résoudre.

Problèmes de géolocalisation

Si l'application ne parvient pas à détecter ou à confirmer votre position:

- Assurez-vous que la géolocalisation précise est activée dans les paramètres système de votre téléphone.
- Désactivez le mode économie d'énergie.
- Assurez-vous que le mode avion est désactivé.
- Désactivez tout VPN actif, car cela peut affecter la géolocalisation.
- Redémarrez votre appareil et réessayez.
- Si la position ne peut toujours pas être détectée, vous pouvez la sélectionner manuellement sur la carte.

L'application se bloque ou ne répond pas

Si l'application se ferme inopinément ou se bloque :

- Fermez et rouvrez l'application.
- Redémarrez votre appareil.
- Vérifiez que vous utilisez la dernière version de l'application et mettez-la à jour si nécessaire.
- Réinstallez l'application si le problème persiste.

Problèmes de capture de photos

Si vous ne pouvez pas ajouter de photo à votre déclaration de prise:

- Vérifiez que l'application est autorisée à accéder à votre appareil photo.
 - Assurez-vous de disposer de suffisamment d'espace de stockage sur votre appareil.
- Fermez et ouvrez à nouveau l'application et recommencez.

Déclaration bloquée avec le statut « En attente »

Si une déclaration de capture reste en attente :

- Vérifiez votre connexion Internet
- Assurez-vous que votre session de pêche est toujours active
- Ouvrez la déclaration de capture, vérifiez les informations et enregistrez-la à nouveau
- Si vous étiez hors ligne, attendez que votre connexion soit rétablie ; la déclaration sera envoyée automatiquement

Problèmes de connexion UE login

Si vous ne parvenez pas à vous connecter avec l'identifiant UE login :

- Vérifiez que votre connexion Internet est stable
- Réinitialisez votre mot de passe d'identifiant UE si nécessaire
- Videz le cache de connexion depuis l'écran de connexion RecFishing
- Réessayez de vous connecter après avoir redémarré votre appareil

Conseils généraux

- Assurez-vous que le système d'exploitation de votre téléphone est à jour
- Évitez d'utiliser l'application en cas de connexion faible lors de la première connexion
- Si les problèmes persistent, contactez le service d'assistance national indiqué dans l'onglet « Plus » pour obtenir de l'aide

15. Contacts

Pour tout problème technique non résolu par le dépannage, contactez le service d'assistance national du pays où vous pêchez. Vous trouverez les coordonnées de l'assistance nationale directement dans l'application, sous : Plus → Assistance

En France, vous pourrez contacter l'assistance ici : assistance.recyclerview@mer.gouv.fr